



DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes du Territoire De Lunéville
A Baccarat

SEANCE DU 30 MAI 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
79	51	51 + 18 pouvoirs

Date de convocation 24 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente mai à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu à la Salle Polyvalente - 10 rue de Lunéville - 54300 Marainviller, sous la présidence de **Bruno MINUTIELLO**, président.

Présents : **Rose-Marie FALQUE, Jocelyne CAREL, Christian GEX, Sabrina VAUDEVILLE, Bruno MINUTIELLO, Cédric PERRIN, Jacques DEWAELE, Marie-Josèphe GEORGES, Catherine LOY, Fabien KREMER, Jean-Paul FRANCOIS, Florence DUPAYS, Hélène HEDDOUD, Philippe SCHAEFFER, Alain THIERY, Marie-Lucie HENRY, Gérald FRANCOIS, Michel GRAVIER, Serge DESCLE, Bernard GENAY, Murielle GRIFFOUL, Barbara BERTOZZI-BIEVELOT, Michel BOESCH, Frédéric BREGEARD, Pierre-Jean COURBEY, Joëlle DI SANGRO, Christian FLAVENOT, Jonathan HAUVILLER, Alexandra HUGO, Pascal L'HUILLIER, Jacques LAMBLIN, Catherine LAURAIN, Colette MANSUY, Catherine PAILLARD, Benoît TALLOT, Thibault VALOIS, Marie VIROUX, Edouard BABEL, Frédéric PRIVET, Jean-Michel TRICOTEAUX, Alain FORTIER, Bertrand SCHULTHEISS, Gérard RITZ, Dominique GEORGE, Dominique ROBERT, Dominique ALISON, Francine GARNIER, Ludwig MISCHLER, Pascal MARCHAL, Audrey FINANCE, Joël DONATIN.**

Absents : **Yvette COUDRAY, Laurent KUREK, Thierry BIET, Hervé BERTRAND, Stéphane DECUGIS, Christelle VIVOT, Jean-Marie LARDIN, Jacques PISTER, Michel JACQUOT, François GENAY, Adeline COIGNUS, Christine THOMAS.**

Représentés : **Martial BANNEROT à Sabrina VAUDEVILLE, Didier COLIN à Christian GEX, Bernard MICLO à Alain THIERY, Christine L'HUILLIER à Jacques DEWAELE, Claude BAILLY à Alexandra HUGO, Gérald BARDOT à Colette MANSUY, Ludovic CHAUMET à Jonathan HAUVILLER, Anne-Marie DI MARINO à Barbara BERTOZZI-BIEVELOT, Valérie DIDIER à Frédéric BREGEARD, François FRASNIER à Catherine LAURAIN, Virginie GENOT à Christian FLAVENOT, Etienne MAIRE à Thibault VALOIS, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX à Catherine PAILLARD, Laurie PÉRISSÉ à Murielle GRIFFOUL, Caroline THOMAS à Alain FORTIER, Jean-Luc DEMANGE à Francine GARNIER, Matthieu SIGIEL à Gérard RITZ, Ludivine GEANT à Ludwig MISCHLER.**

Monsieur Alain FORTIER a été nommé secrétaire de séance.

Objet : HABITAT : Signature d'un avenant au contrat de prestation intégrée avec la SAPL Grand Nancy Habitat pour le suivi et l'accompagnement technique de l'OPAH-RU de Baccarat
Rapporteur : M. Christian GEX
N° de délibération : 2024_110

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
51	18	69	0	0	0

Il est rappelé à l'Assemblée la délibération n° 2023-208 du 26 octobre 2023 relative au lancement de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) portant sur le centre-bourg de Baccarat.

Cette opération, sous maîtrise d'ouvrage de l'EPCI, lancée pour une durée de 5 ans (de décembre 2023 à décembre 2028), prévoit l'amélioration de 95 logements (11 % du parc), dont près de 80 avec le soutien financier de l'ANAH. La réalisation de ces objectifs repose sur :

- Une mise en œuvre opérationnelle renforcée par un panel d'outils élargi dans un premier temps incitatifs et, dans un second temps plus coercitif ;
- La recherche d'une diversification des produits-logements par la mobilisation de maîtrises d'ouvrage variées : investisseurs, accédants, marchands de biens, bailleurs sociaux, etc ... ;
- Une exploration, dans le tissu urbain dense, des possibilités de restructuration des immeubles pour les adapter aux besoins des ménages que l'on cherche à attirer et retenir en centre-ville ;
- La promotion de la qualité patrimoniale en s'appuyant sur un partenariat étroit avec l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP).

Pour assurer la réalisation de cette opération, un accompagnement a été recherché auprès de la SAPL Grand Nancy Habitat, avec laquelle une convention de prestation a été signée.

La SAPL doit ainsi assurer les diagnostics techniques des logements et les montages des dossiers individuels de subvention auprès de l'ANAH. Une mission particulière lui est également confiée pour contribuer à la résorption de la vacance et le traitement des 10 immeubles prioritaires qui constitue un axe spécifique de ce dispositif.

Il est précisé à l'assemblée que la SAPL Grand Nancy Habitat dispose depuis octobre 2023 de l'agrément Mon Accompagnateur Rénov. La SAPL propose ainsi un accompagnement renforcé et s'inscrit pleinement dans le nouveau cadre national.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, cet accompagnement renforcé est devenu obligatoire pour disposer des financements de l'ANAH tant d'un point de vue de l'ingénierie que des aides spécifiques aux travaux, avec une révision du barème tarifaire des prestations.

Ainsi, il est proposé au conseil communautaire la signature d'un avenant à la convention de prestation de la SAPL, qui intégrera ces nouveaux éléments.

Parallèlement, pour répondre aux enjeux de massification et de simplification des parcours usagers, la SAPL Grand Nancy Habitat peut désormais **accompagner** les **publics** des catégories **intermédiaires et supérieures** en plus des publics modestes et très modestes. Cette opportunité est également intégrée à l'avenant au contrat qui vous est proposé.

Des compléments d'actions sont également prévus pour faciliter le parcours « usagers ».

L'ensemble de ces adaptations s'applique pour la durée du contrat et sur le périmètre de l'opération.

Par ailleurs, L'ANAH impose désormais des prestations d'accompagnement plus longues et plus complexes, donc plus coûteuses.

Dans le processus, la CCTLB avance les frais relatifs à ces dossiers, qu'elle se fait ensuite rembourser, mais pas en totalité, le complément de financement ciblé sur les publics modestes restant à sa charge (20 % du coût).

Le surcoût évalué en fonction de la nature des prestations et sur la base des objectifs en nombre de logements à rénover s'établit à 128 580 €.

Ainsi il est proposé au conseil la signature de l'avenant au contrat de prestation avec la SAPL Grand Nancy Habitat qui est joint à la présente délibération.

Le Conseil communautaire, après avis du Bureau, à l'unanimité,

- Autorise le Président à signer l'avenant au contrat avec la SAPL Grand Nancy Habitat conclu dans le cadre de l'OPAH-RU de Baccarat et ci-annexé
- Inscrit et répartit les crédits nécessaires aux budgets des années 2024 à 2028.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Bruno MINUTIELLO, Président



Bruno MINUTIELLO

BRUNO MINUTIELLO
2024.06.05 19:26:08 +0200
Ref:6632482-9934552-1-D
Signature numérique
le Président